

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un le deux du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 3 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSALUT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs :

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Fabrice DURAND, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY

Gaëtan GARREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 27 janvier

GOUVERNANCE

Transfert de la compétence sur les bornes de charge au SIEDS

- ✓ Vu les articles L 5211-17 et 5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
- ✓ Vu la délibération n°19-06-03-C14-146 du 3 juin 2019 du Comité Syndical du SIEDS approuvant la modification des statuts,
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral n°79-2020-05-26-003 du 26 mai 2020 portant modifications statutaires du SIEDS,
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire Airvaudais-Val du Thouet n°D2019-060 en date du 25 juin 2019 portant modification de ses statuts et ajoutant la compétence création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge,
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet insérant notamment la compétence susvisée,
- ✓ Considérant que le SIEDS a adopté une modification de ses statuts pour insérer une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge et adapter les règles relatives à l'exercice de ses compétences en devenant syndicat mixte,

✓ Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au SIEDS au titre de l'exercice de cette compétence apparaît pertinente tant au regard de l'effet de mutualisation induit par l'intervention d'un syndicat d'échelle départementale que de l'expertise de celui-ci en matière d'énergie, Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ **Article 1** : De transférer au SIEDS la compétence « *création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.* »
- ✓ **Article 2** : D'autoriser le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à signer tous les documents utiles à cette affaire pour ce transfert de compétence.

A Airvault, le 2 février 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210208-289-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-02-2021

Publication le : 08-02-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48